



Conseil du développement industriel
Quarantième session
Vienne, 20-22 novembre 2012

Comité des programmes et des budgets
Vingt-huitième session
Vienne, 25-26 juin 2012
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Mobilisation de ressources financières

Mobilisation de ressources financières

Rapport du Directeur général

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il rend également compte des priorités thématiques ainsi que des progrès faits en matière de développement de partenariats et de mobilisation de ressources financières.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1-3 | 2 |
| II. Orientation thématique | 4-6 | 2 |
| III. Perspectives de mobilisation de fonds | 7-8 | 3 |
| IV. Orientation de la programmation pour l'exercice biennal 2012-2013 | 9-11 | 3 |
| V. Mesures à prendre par le Comité | 12 | 4 |

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5 dans laquelle le Directeur général est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Rendant compte des progrès faits, il est présenté au Conseil par l'entremise du Comité et devrait être examiné en parallèle avec le *Rapport annuel de l'ONUDI 2011*, chapitre 2, qui contient des renseignements sur la mobilisation de ressources financières au cours de cette année.

2. Étant donné que l'Acte constitutif de l'ONUDI limite les ressources du budget ordinaire disponibles pour financer les activités de coopération technique, il est capital de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour les services que l'ONUDI est appelée à fournir. Comme le *Rapport annuel 2011* l'indique, le montant des fonds extrabudgétaires mobilisés en cours d'année a continué d'augmenter rapidement, atteignant 230 millions de dollars (y compris le montant net des versements annoncés au titre d'accords signés), l'augmentation des fonds nets disponibles pour l'exécution des activités se chiffrant elle à 247,5 millions de dollars. Ces deux chiffres sont les plus élevés jamais enregistrés par l'Organisation.

3. Comme les années précédentes, les ressources consacrées à la constitution d'un portefeuille de projets susceptibles d'être financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont continué de porter leurs fruits, portant le montant des projets approuvés à 72,5 millions de dollars, montant supérieur au record précédent de 43,3 millions de dollars enregistré en 2009. Le financement au titre du Protocole de Montréal a lui aussi atteint un niveau record, avec 76,4 millions de dollars. Les fonds provenant de sources gouvernementales, par le biais de divers canaux, ont dépassé les 91 millions de dollars. La Commission européenne est demeurée le plus grand donateur entrant dans cette catégorie.

II. Orientation thématique

4. Le succès de la mobilisation des ressources s'explique par l'accent mis sur les trois priorités thématiques et par la poursuite simultanée du processus de renforcement des compétences et de la visibilité dans ces domaines. Les avantages comparatifs résultant de cette spécialisation dans trois domaines qui restent au centre des préoccupations mondiales permettent manifestement d'attirer plus de financement. En outre, le regain d'intérêt pour les secteurs productifs, jugés essentiels pour lutter de manière durable contre la pauvreté encore endémique, se traduit par une hausse des fonds à consacrer aux activités de l'ONUDI.

5. En 2012 et 2013, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) et l'initiative Énergie durable pour tous devraient renforcer encore l'intérêt pour le thème prioritaire de l'ONUDI relatif à l'environnement et à l'énergie. Le financement dans ce domaine devrait par conséquent se maintenir à son niveau record de 2011.

6. L'Organisation continuera de renforcer ses moyens et sa position dans les trois secteurs thématiques prioritaires. Elle continuera de développer les partenariats avec les organisations ayant un mandat et des compétences complémentaires et s'emploiera à tirer le meilleur parti de ses propres compétences et outils pour

améliorer en permanence les services qu'elle fournit aux États Membres et accroître les résultats atteints.

III. Perspectives de mobilisation de fonds

7. Comme mentionné dans le *Rapport annuel pour 2011*, la situation globale en matière de financement reste saine, avec des sources de financement diversifiées. En plus des 17 donateurs qui versent plus d'un million de dollars chacun, les montants mis à disposition par des fonds multilatéraux et des fonds d'affectation multidonateurs offrent une base solide pour l'avenir. Comme les années précédentes, l'exigence de cofinancement de projets que posent certains donateurs et le FEM, et la modicité des fonds non réservés à des fins spécifiques dont dispose l'Organisation demeurent les deux sources de préoccupation. Or, les fonds non réservés à des fins spécifiques sont essentiels pour répondre rapidement aux demandes d'assistance, et pour mettre sur pied des projets et programmes. Sur ce point, les ressources résultant du renoncement par certains États Membres à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts, au profit du fonds d'affectation spéciale thématique et du fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, constituent une base importante, quoique limitée. Le versement de contributions supplémentaires à ces fonds d'affectation spéciale s'avèrerait d'une très grande efficacité.

8. Pour ce qui est des fonds d'affectation multidonateurs qui ont versé quelque 20 millions de dollars en 2009 et 2010, et près de 15 millions en 2011, les perspectives sont mitigées. Malheureusement, on s'attend à voir le financement provenant des fonds du programme "Unis dans l'action" se réduire du fait que les perspectives qu'offrent ces fonds dans une vingtaine de pays semblent moins positives que par le passé. De même, les fonds qui restent à verser au titre du Fonds pour la réalisation des OMD sont très limités. En revanche, les fonds d'affectation spéciale consacrés aux situations de sortie de crise, le Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine et le Fonds pour la consolidation de la paix semblent s'intéresser de plus en plus aux activités de l'ONUDI.

IV. Orientation de la programmation pour l'exercice biennal 2012-2013

9. Pour l'exercice 2012-2013, l'Organisation continuera par priorité à élaborer des projets concernant les domaines suivants et à leur allouer les ressources dont elle dispose: a) participation à des programmes conjoints, en particulier dans des pays où l'approche "Unité d'action des Nations Unies" implique l'intégration des activités à l'échelle du système des Nations Unies mais aussi à d'autres activités interorganisations; b) projets et programmes (sous-)régionaux portant sur les priorités thématiques mentionnées ci-dessus; et c) projets autonomes prioritaires.

10. Sur le plan thématique, les initiatives intéressant l'agroalimentaire et l'agribusiness, l'accès aux énergies (renouvelables), l'environnement et les changements climatiques, ainsi que le renforcement des capacités commerciales, au niveau tant des pays que des sous-régions, devraient constituer des domaines de croissance.

11. En ce qui concerne la ventilation géographique, la priorité continuera à être donnée aux pays les moins avancés (PMA) et à l'Afrique. Toutefois, surtout dans les domaines de l'environnement et de l'énergie/des changements climatiques, ainsi que du renforcement des capacités commerciales, des programmes ciblés mettront plus particulièrement l'accent sur les besoins des pays en développement plus avancés.

V. Mesures à prendre par le Comité

12. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.40/9-PBC.28/9;
- b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2012 et 2013 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1), tel qu'il a été ajusté lors de l'examen à mi-parcours (IDB.39/8*);
- c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI;
- d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités programmatiques de manière rapide et coordonnée;
- e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;
- f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et à aider notamment à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;
- g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir de nouveaux programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles.”